



Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2022

Mercredi 2 novembre 2022 à 19 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire
Date de la convocation du conseil municipal : jeudi 27 octobre 2022

Présents (22) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON- Alain ROGER- Belgin CETIN-Jean-Yves DEMELUN- Vanessa TOURNIER-Jean-Pierre MORIN- André THIMJO-Aurélie LE NAVENAN- Maurice SADZOT-Patrick AMADEI- Véronique VIZET-Ludovic PICHON-Taouffig DOUS-Ludwig BIANCHIN-Renée TRACHEZ-GICQUEL-Bruno VALENTIN

André PASTERIS-Fabrice DUGERDIL-Jacques SARTELET

Absents représentés (10) :

- Romain BONNET donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN
- Clément VALENTIN donne pouvoir à Bruno VALENTIN
- Delphine CHATRIAN donne pouvoir à Annette BORDON
- Liliane DUVAL donne pouvoir à Alain ROGER
- Céline SICOLI donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
- Rémi KLEIN donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Claire METRAL donne pouvoir à Belgin CETIN
- Marie-Charlotte donne pouvoir à Jacques SARTELET
- Jocelyne BERRUEX donne pouvoir à André PASTERIS
- Alexandre BONNETON donne pouvoir à Fabrice DUGERDIL

Absents : (1) Lisa GROSSET

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme Belgin CETIN ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h35, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

(23) DEL2022-230	Objet	Mise à jour du tableau des emplois – suppression de 4 postes
----------------------------	-------	---

Nombre de conseillers

En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 32

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du au

Mise à jour du tableau des emplois – suppression de 4 postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

VU la délibération n° 25 du 16 juin 2011 portant création d'un emploi de responsable d'office ;

VU la délibération n°174 du 28 juillet 2022 portant création d'un emploi de responsable d'office ;

VU la délibération n° 4 du 6 août 2009 portant création d'un emploi d'ouvrier d'entretien des bâtiments ;

VU la délibération n°5 du 27 novembre 2008 portant création d'un emploi de directeur du service eau et assainissement ;

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 17 octobre 2022.

CONSIDERANT qu'il convient de mettre régulièrement à jour le tableau des emplois afin qu'il reflète la situation réelle des emplois pourvus au sein de la collectivité ;

CONSIDERANT que les suppressions dont il est question sont tous des emplois vacants.

Il est proposé de supprimer les postes suivants :

Code	Délibération	Service	Libellé délibération	Missions	Agent nommé
PT 00079	N°25 du 16/06/2011	éducation jeunesse	Agent d'entretien polyvalent	Responsable restauration	Promotion interne sur agent de maîtrise
PT 00125	N°174 du 28/07/2022	éducation jeunesse	Responsable restauration	Responsable restauration	Promotion interne sur agent de maîtrise
PT 00106	N°4 du 06/08/2009	ITE	Ouvrier entretien des bâtiments	Adj responsable pôle	Promotion interne sur agent de maîtrise
PT 00030	N°5 du 27/11/2008	Eau	Directeur eau/assainissement		Avancement de grade sur technicien ppal 2 ^{ème} classe déjà présenté en CT

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**:

- ✓ **ACCEPTÉ** la suppression des emplois ci-dessus mentionnés ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois en conséquence

Fait à Passy, le 2 novembre 2022
Le Maire, Raphaël CASTERA



La secrétaire de séance
Belgin CETIN